



ASSEMBLEE COMMUNALE

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal de Marsens a le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée communale qui aura lieu le

**Lundi 18 mai 2026, à 19h45
à la Maison de Ville à Vuippens**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 avril 2026

Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

2. Budgets d'investissement – patrimoine administratif

2.2 Traversée de Vuippens – conduites EP Place Maison de Ville - complément

Présentation – rapport de la commission financière – vote

2.3 Eau potable – déplacements de conduites communales sur les art. 360 et 148 RF Marsens

Présentation – rapport de la commission financière – vote

3. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

4. Législature 2026 - 2031

2.1 Présentation de l'exécutif communal

2.2 Election des membres de la commission financière

2.3 Election des membres de la commission d'aménagement

2.4 Election des membres de la commission des naturalisations

2.5 Décision relative au mode de convocation des assemblées communales (art. 12 al. 1bis LCo)

5. Informations

6. Divers

Les documents relatifs aux points soumis à l'Assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'Assemblée communale, ainsi que sur le site internet de la commune.

Marsens, le 5 mai 2026